Colmar-Berg, le 07 décembre 2022

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le résumé de la demande d'autorisation présentée par la S.A. Solid, concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un hall industriel à Colmar-Berg, section A de Colmar-Berg, No cadastral 492/1965, est à porter à l'attention du public.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,